

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 JUILLET 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_072 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE DES
TRANSPORTS URBAINS

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Thierry DUFOUR

Secrétaire : Madame Delphine DESHAIES-GALINIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Laurence PUJOL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Jacques ROYER (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean ESQUERRE)

Votants : 40

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

N° DEL2019_072 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Le budget annexe Transports urbains, bénéficie principalement de deux ressources propres : le versement transport et le produit des recettes commerciales.

Le versement transport est une taxe assise sur la masse salariale, due par les entreprises du territoire de l'agglomération, afin de contribuer au développement du réseau des transports publics.

Son taux est de 0,6% en 2018. Il est inchangé depuis 2008.

A compter du 1er janvier 2016, le seuil définissant les entreprises assujetties au versement transport a changé : désormais, ce sont uniquement les entreprises de 11 salariés et plus qui doivent s'acquitter de cette taxe (contre les entreprises de 9 salariés et plus). En contrepartie de cette mesure, l'agglomération a perçu une compensation d'un montant de 40 106,77 € en 2018 (40 106,77 en 2017).

En 2018, le versement transport s'est élevé à 3,86 M€. Le produit de cette taxe progresse en moyenne de +1,4% par an depuis 2013.

Les recettes commerciales se sont quant à elles fortement développées, en restant à tarif constant, avec une progression de +147 K€ entre 2013 et 2018 (dont +46 K€ sur la seule année 2018), soit une augmentation moyenne de +5,3% par an.

Ces ressources de fonctionnement sont essentielles pour assurer le plan de renouvellement des bus.

En 2018, l'agglomération a fait l'acquisition de deux nouveaux bus standards thermiques pour un montant total de 486 K€. Par ailleurs, 1,98 M€ sont reportés sur l'exercice 2019 pour l'achat de 6 bus : 2 bus standard thermiques (0,47 M€), 4 bus hybrides (1,51 M€).

Enfin, une subvention d'équilibre de 925 K€ est versée par le budget général. C'est cette subvention qui permet au budget transport de dégager un excédent de fonctionnement de 413 168,06 €, nécessaire pour que ce budget dispose d'un autofinancement durable sur la totalité de la période de renouvellement des bus et pour limiter le recours à l'emprunt.

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe des transports urbains pour l'exercice 2018.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2018	TOTAL 2018
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	5 784 009,34 €	5 784 009,34 €
RECETTES	0,00 €	6 197 177,40 €	6 197 177,40 €
Solde	0,00 €	413 168,06 €	413 168,06 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	---	1 156 793,15 €	1 156 793,15 €
RECETTES	382 211,44 €	1 900 431,61 €	2 282 643,05 €
Solde	382 211,44 €	743 638,46 €	1 125 849,90 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 5 784 009,34 €
 Recettes : 6 197 177,40 €
 soit un résultat de clôture de : 413 168,06 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 1 156 793,15 €
 Recettes : 2 282 643,05 € dont 382 211,44 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 1 125 849,90 €

3- Restes à réaliser 2018 reportés sur l'exercice 2019

Dépenses : 2 312 932,39 €
 Recettes : 1 111 400,00 €
 Solde des restes à réaliser : 1 201 532,39 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	5 784 009,34 €	6 197 177,40 €
Investissement	1 156 793,15 €	2 282 643,05 €
TOTAL de l'EXERCICE 2018	6 940 802,19 €	8 479 820,45 €
Restes à réaliser	2 312 932,39 €	1 111 400,00 €
TOTAL	9 253 734,58 €	9 591 220,45 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 juin 2019.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Monsieur Fabien LACOSTE, Madame Dominique MAS, Monsieur Frédéric CABROLIER, monsieur Pascal PRAGNERE

APPROUVE le compte administratif du budget annexe transports urbains pour l'exercice 2018 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2018 du budget annexe transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 2 312 932,39 €

Recettes : 1 111 400,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 du budget annexe transports urbains définitivement closes.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 juillet 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL